



Politique de la vieillesse dans la Commune de Botterens

Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des personnes
âgées de la Commune de Botterens »



Politique de la vieillesse dans la Commune de Botterens

Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des personnes âgées de
la Commune de Botterens »

Réalisé par :

La Commission seniors

en collaboration avec le Conseil communal de Botterens

Liste des membres :	Olivier Risse	Président
	Murielle Ruffieux	Membre et secrétaire
	Jacqueline Curty	Membre
	Marcel Pasquier	Membre
	Serge Jaquet	Membre

Date : 18.02.2021

Soutien logistique réalisé par :

Groupe de Travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »

Composé de :

M. Olivier Risse (Rive droite/ Botterens) ; M. Pascal Briccafiore (Centre / Gruyères) ; Mme Emilie Amey, (Rive Gauche / Echarlens) M. Daniel Savary (Président de la commission des barrières architecturales) ; M. Benjamin Brühlart (Vallée de la Jogne / Val de Charmey) ; Mme Suzanne Cosandey (Intyamon / Grandvillard) ; M. Nicolas Hassler (La Sionge / Sâles) ; Mme Chantal Pythoud (Centre / Bulle – Présidente du groupe de travail) ; M. Pierre Cottier (Membre de l'association des retraités de la Gruyère, membre du comité de Pro Senectute Fribourg) ; Mme Raymonde Chamière (Infirmière-diplômée) ; Mme Yolande Schorderet (Cheffe du service d'aide et de soins à domicile) ; Mme Chantal Overney (Directrice du foyer de la Rose des Vents, procès-verbaliste lors des séances du groupe de travail) ; M. Bertrand Oberson (Chef de projet au RSSG).

Pour des informations supplémentaires :

Réseau Santé et Social de la Gruyère
Bertrand Oberson



Sommaire

Édito

page 4

Une politique
communale de la
vieillesse : une
nécessité

page 5

Catalogue de
mesures
potentielles à
développer

page 9

Plan de mesures
prioritaires
2021-2025

page 15



Édito

Message du Préfet: Le maintien à domicile, l'affaire de tous !

Le vieillissement de la population est une réalité que le district de la Gruyère a anticipée en validant, dès 2015 déjà, un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce document fait l'inventaire d'une riche panoplie de stratégies afin de relever le défi que constitue le doublement de la population âgée dans les vingt prochaines années.

Or, lorsque la discussion s'empare de ce sujet, l'attention se focalise sur les EMS, pièces importantes du dispositif de prise en charge, mais qui ne concernent qu'une faible partie de la population concernée. Car c'est une réalité qui ne remet pas en cause la qualité de nos EMS : la plupart des personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Le Concept Senior+, à l'image du projet gruérien, a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la Commission pour les prestations médico-sociales, sous-commission Etablissements médico-sociaux (CPMS-EMS) ont confié à un groupe de travail la mission de soutenir la rédaction par toutes les communes du district de concepts communaux en faveur des personnes âgées.

Le plan de mesures que vous avez entre vos mains est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des communes gruériennes, le choix des mesures à développer pour les années 2021 à 2025 est de la seule responsabilité du Conseil communal de Botterens, témoignant de sa profonde implication en faveur des seniors.

Afin de compléter les plans de mesures communaux, des mesures prioritaires pour le district ont été adoptées par le RSSG, car le maintien à domicile est l'affaire de tous !

Patrice Borcard, Président du RSSG, Préfet

Message de la Présidente du groupe de travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident mais il s'agit aussi de tenir compte du désir des seniors qui, majoritairement, souhaitent rester à domicile. Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Ce sont les questions que se sont posées les membres d'un groupe de travail (GT) composé de représentants des communes du district et de spécialistes des différents domaines en lien avec l'accompagnement des personnes âgées. Ce travail de longue haleine a permis aux communes de disposer d'un cadre et d'outils concrets leur permettant d'établir ce plan de mesures en faveur des personnes âgées.

Chantal Pythoud, Présidente du GT



Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci**.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublement de la population des personnes de 65 ans et plus** (cf. illustration ci-dessous).

*«Un doublement
de la population
des personnes
âgées est prévu
d'ici 2035.» Il
faut s'y préparer.*



Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2035

	Observations				Projections			
	2000	2010	2012	2017	2020	2025	2030	2035
Total	38'070	46'415	49'022	54'431	57'222	60'567	63'144	65'159
0-19 ans	10'023	11'224	11'554	12'452	12'797	13'399	13'668	13'778
20-64 ans	22'415	28'555	30'293	33'691	35'400	36'725	37'192	37'473
65+ ans	5'632	6'636	7'175	8'288	9'025	10'443	12'284	13'907
65-79 ans	4'108	4'873	5'276	6'196	6'673	7'519	8'705	9'846
80+ ans	1'524	1'763	1'899	2'092	2'353	2'924	3'579	4'061

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017 : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**

La loi sur les Seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- **à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;**
- **ainsi qu'au maintien de leur autonomie.**



Relevons que **les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment – augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »¹

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre **les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune**. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

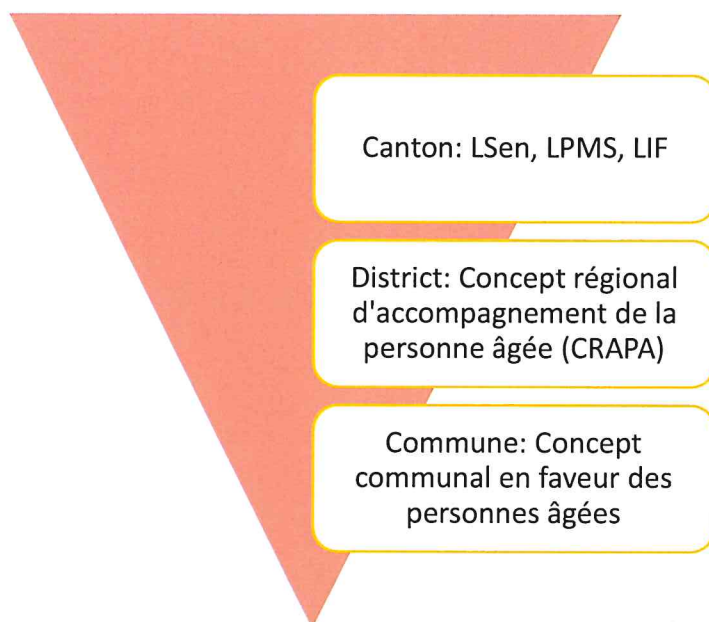
Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples.²

Canton → District → Communes = Objectifs communs

¹ VILLE DE LAUSANNE, Préavis n° 33/2018, *Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé*, pp. 3-4.

² HAGMANN H.M., *Vieillir chez soi, c'est possible*, Saint Maurice, Editions Saint Augustin, 2008, p. 84.



Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participative par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2021 à 2025 définies par le Conseil communal de la commune de Botterens.



Catalogue de mesures potentielles à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.

De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.

Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser les Commissions seniors dans chaque commune ou groupe de communes
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres régulières avec les aîné-e-s du style World Café, dîner des aîné-e-s, balades à thème,...
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors
- Présence des autorités locales et attention pour tous/toutes les nonagénaires (fête des jubilaires),... Dans la mesure du possible, publiciser ces événements dans le journal communal.



Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Quelle est la situation financière des aîné-e-s ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

- Donner mission aux agences AVS de détecter les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelles et les entrées en EMS en maintenant un contact régulier avec les seniors de la commune

Politique du personnel en faveur des seniors :

- Introduction d'une logique de discrimination positive en faveur des seniors au sein du personnel communal

Thème n° 2 : Infrastructures, habitats et services

Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées, par exemple par un soutien et un développement de l'offre de transport en faveur des seniors leur permettant d'accéder à la vie sociale et culturelle. Etudier des systèmes alternatifs, comme par exemple en utilisant en journée les bus scolaires pour la création d'un service de transport sur demande, envisager des mini-lignes de bus pour accéder aux lignes Mobul ou TPF ordinaires.
- Favoriser le développement des transports publics
- Amélioration des accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, abribus avec assise ou a minima des bancs publics)



- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- Rendre les parcs/places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (bancs publics, aménagements pour les seniors,...) Créer des parcours santé (de type piste vita) Mettre en place un plan d'éclairage public pour les routes, rues et parcs
- Construire/améliorer la desserte de trottoirs.
- Compléter l'offre et l'entretien de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens
- Installation de mains-courantes dans les rues et escaliers lorsque la topographie est marquée.
- A l'attention des seniors, organisation d'ateliers sur la marche
- Organiser des cours d'initiation au vélo électrique pour les seniors

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Soutiens logistiques et/ou financiers aux acteurs proposant la livraison de repas à domicile
- Diffuser des listes d'artisans ou associations pouvant réaménager les logements des seniors/diminuer les risques associés au logement.
- Soutien/aide à la création d'un dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapé-e-s

Introduire une logique participative :

- Développer des projets de proximité impliquant la population concernée, donc les habitants seniors
- Intégrer un seniors dans les démarches et réflexions de planification de l'aménagement afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des seniors

Revitaliser les centres de villages

- Favoriser la construction de logements adaptés aux centres des villages
- Attirer commerces et services au centre des villages par une éventuelle politique de subventions
- Favoriser l'implantation de cabinets médicaux et paramédicaux



Thème n° 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

Accompagnement social

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle de proche aidant-e :

- Informer les proches aidants qu'une aide financière existe pour des solutions de répit (« vacances »)

Thème n° 4 : Vie associative et communautaire

Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- Maintenir en place des collaborations actives intergénérationnelles

Favoriser le vivre-ensemble :

- Accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange de compétences intergénérationnelles (ex. Café Seniors)
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutifs et législatifs communaux)
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans les commissions locales, en particulier à la Commission seniors
- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives



- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouvertes aux seniors
- Favoriser l'intégration des migrant-e-s à la vie associative locale
- Maintenir les sorties à l'attention des seniors
- Subventionner les sociétés locales qui offrent des prestations particulières aux seniors (par exemple Gym senior, Jeunesse, Paroisse, Amicale pompiers...).
- Transmettre annuellement l'information aux nouveaux retraités des prestations existantes
- Visites à domicile des nonagénaires par les autorités communales
- Soutien logistique aux fêtes de quartier/des voisins (bancs et tables pliantes)
- Promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein des accueils extra-scolaires ou crèches/garderies (par exemple accueil d'un senior une fois par semaine dans un groupe d'enfants): l'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les un-e-s peuvent avoir des autres
- Organiser/subventionner une fête de Noël pour les aîné-e-s

Thème n° 5 : Information et communication

Soutien administratif :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aîné-e-s, par exemple en informant systématiquement des droits aux prestations complémentaires et rentes d'impotence par le service des finances communal (à partir des données fiscales)

Améliorer l'information aux seniors :

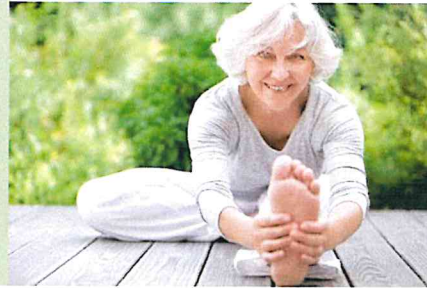
- Développer un onglet « Seniors » dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune
- Informations diverses aux seniors via « Botterens infos »



Thème n° 6 : Développement personnel

Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- Favoriser toute création d'offre de loisirs ou de cours en faveur des seniors
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal



Plan de mesures 2021-2025

Le Plan de mesures 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Botterens. Les actions concrètes retenues pour ce premier « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Axe : Soutien général à la politique de la vieillesse		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2020	2021
Descriptif	Création d'une Commission Senior - Pérenniser les actions sociales créées.		
Coûts annuels	CHF 1500.-		

Axe : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2021	2021
Descriptif	Prendre contact avec les aînés (en perte d'autonomie/retour d'hospitalisation) Entrer en contact téléphonique via l'administration afin de définir les besoins si nécessaire.		
Coûts annuels	CHF 0.--		

Axe : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2020	2021
Descriptif	Installation de bancs adaptés aux seniors. Remplacer les bancs existants par des bancs adaptés aux seniors et en prévoir davantage si besoin		
Coût unique	CHF 15'000.00		
Mesure : 2		2020	2025
Descriptif	Place de détente intergénérationnelle. Aménagement d'une aire de jeux/place de rencontres et de détente à Botterens.		
Coût unique à définir	Devis en cours		



Axe : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2021	2022
Descriptif	Création d'un listing – Groupe de bénévoles disponibles, prêt à effectuer diverses tâches pour les seniors. Gérer les demandes par l'administration communale		
Coûts uniques	CHF 0.--		

Axe : Vie associative et communautaire		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2020	2020
Descriptif	Sortie journalière des aînés tout les 2 ans. Partages et détente. (Amicale des pompiers)		
Coûts annuels	CHF 250.-		
Mesure : 2		2021	2022
Descriptif	Visite aux aînés après Noël. Echanges et partages (Société de jeunesse).		
Coûts annuels	CHF 200.-		
Mesure : 3		2021	2022
Descriptif	Noël des aînés. Convivialité (Comité d'organisation)		
Coûts annuels	CHF 300.- + mise à disposition de la salle communale + moyen de transport (bus scolaire)		
Mesure : 4		2021	2022
Descriptif	Journée villageoise. Convivialité autour d'un repas. (Société du ski club Botterens)		
Coûts annuels	CHF 200.-		
Mesure : 5		2021	2022
Descriptif	Activité intergénérationnelle entre « Arc-en-Ciel » et les Seniors. 2 après-midis par an. Partage, détente et jeux		
Coûts annuels	CHF 400.-		



Axe : Information et communication		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2020	2021
Descriptif	Pages spéciales « seniors » dans le bulletin communal. <i>Répertorier différentes informations destinées aux seniors.</i>		
Coûts annuels	CHF 0.-		

Mesure : 2		2020	2021
Descriptif	Soutien administratif aux aînés. Inviter les aînés à s'adresser à l'administration communale (agence AVS) pour l'exécution de différentes tâches (compléter un formulaire, soutien logistique et informatique, etc.)		
Coûts annuels	CHF 0.-		

Axe : Développement personnel		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : 1		2021	>2025
Descriptif	Nouvelles activité Seniors (Ballades, rencontres, etc...)		
Coûts annuels	CHF 400.-		



Le présent Plan de mesures 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux :

- Commune de Botterens
- Commission seniors de Botterens

Copie :

- DSAS

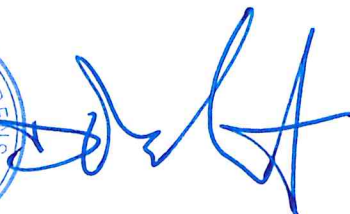
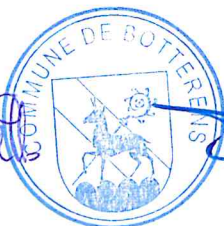
La Commune de Botterens

Botterens, le 19 mars 2021

Dominique Macheret, Syndic

et

Gaëlle Murith, Secrétaire communale



La Commission seniors de Botterens

Botterens, le 01.03.2021

Olivier Risse, Président

et

Murielle Ruffieux, Secrétaire